

Droit de change de 750 euros : la BDL lance une réduction de 50 % sur les cartes internationales

Nouvelle facilité pour obtenir le droit de change de 750 euros. La Banque de développement local (BDL) passe à son tour à l'étape pratique pour faciliter l'accès aux cartes de paiement internationales. La banque annonce une **réduction de 50 % sur ses cartes internationales Visa et Mastercard**, une offre destinée notamment aux clients souhaitant bénéficier du **droit de change de 750 euros** pour leurs voyages à l'étranger.

À travers cette promotion, la BDL propose à ses clients d'obtenir leur carte internationale à un tarif exceptionnel. La banque met en avant une possibilité de faciliter les préparatifs de voyage et l'accès au **droit de change de 750 euros**, dans le cadre des nouvelles conditions appliquées depuis la mi-juillet.

Les banques multiplient les facilités pour les cartes internationales

Cette [annonce](#) intervient alors que les banques opérant en Algérie annoncent, l'une après l'autre, de nouvelles [mesures pour simplifier l'obtention des cartes de paiement internationales](#).

Ces initiatives font suite aux instructions de la Banque d'Algérie demandant aux établissements bancaires de faciliter l'accès à ces cartes, devenues un élément essentiel pour les voyageurs souhaitant bénéficier de l'allocation touristique.

Depuis le **13 juillet dernier**, la présentation et l'utilisation d'une carte de paiement internationale sont devenues obligatoires dans le nouveau dispositif permettant de bénéficier du **droit de change de 750 euros** destiné aux personnes adultes voyageant à l'étranger.

Cette nouvelle exigence a poussé les banques à accélérer la mise en place de solutions destinées à leurs clients, notamment à travers la simplification des procédures et, désormais, des offres promotionnelles sur les cartes internationales.

Une réduction de 50 % pour obtenir le droit de change de 750 euros

Dans son annonce, la BDL met ainsi en avant une **réduction de 50 % sur les cartes internationales Visa et Mastercard**. La banque présente cette offre comme une opportunité pour les voyageurs de disposer de leur carte dans des conditions tarifaires plus avantageuses.

La BDL rappelle également que la carte internationale permet de préparer plus facilement les déplacements à l'étranger et de répondre aux nouvelles exigences liées au **droit de change de 750 euros**.

Cette offensive des banques intervient dans un contexte où de nombreux Algériens préparent leurs voyages à l'étranger durant la période estivale. Pour les bénéficiaires de l'allocation touristique, l'obtention de la carte internationale constitue désormais une étape importante avant de pouvoir profiter du **droit de change de 750 euros**.

Avec cette nouvelle offre, la BDL rejoint donc les établissements bancaires qui cherchent à rendre l'accès aux cartes internationales plus simple et moins coûteux, conformément aux orientations de la Banque d'Algérie.

Il convient de rappeler que, lors de sa réunion du **12 juillet 2026**, le Conseil des ministres présidé par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune avait décidé de mettre fin au versement en espèces de l'allocation touristique de 750 euros par personnes adulte. Le nouveau dispositif prévoit désormais un **paiement dématérialisé à travers une carte de paiement internationale**, une mesure destinée notamment à renforcer la traçabilité de l'opération et à garantir que le **droit de change de 750 euros** soit utilisé conformément à sa vocation initiale.

Les banques ont instruites pour faciliter l'ouverture des comptes bancaires en devises aux citoyens algériens résidents afin qu'ils puissent bénéficier de droit de voyage de 750 euros dans des délais raisonnables.

Cette réforme vise également à lutter contre les pratiques de détournement de cette allocation, notamment les dispositifs impliquant certaines agences de voyages, afin que cet avantage bénéficie réellement aux voyageurs concernés. plusieurs personnes ont été arrêtées par les services de sécurité pour avoir organisé des sorties de territoire national dans le but d'avoir l'allocation touristique sans réellement voyager à l'étranger.